

## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 10 avril 2024

L'an 2024 et le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

Présents :			
Pascal ARTECHEA	Jocelyne JOUCQUE	Hélène CHABOCHE	Sébastien JACOB
Bruno FARINA	Frédéric GODEFROY	Hervé VILLATTE	Bruno BELHOMME
Françoise LEMÂÎTRE (arrivée à 20h10)	Gérard SOURISSEAU (arrivé à 20h13)	Aurélie ALVES DE MAGALHAES	Marie-Thérèse LABOUESSE
Charlène SAUVE	Dominique CHAMBONNIERE	Jean Luc VASSARD	Sébastien COME
Stéphanie PATRIX PICARD			
Lesquels forment la majorité des membres en exercices et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;			
Absent(s) ayant donné procuration :			
Phillipe GANDON Au profit de Pascal ARTECHEA	Anne Marie BERTRAND Au profit de Françoise LEMAITRE	Cécile RENOULT Au profit de Charlène SAUVE	Myriam NOUNI Au profit de Jean-Luc VASSARD
Antony ORLANDI Au profit de Jocelyne JOUCQUE	Kamel MIKKICHE Au profit de Bruno BELHOMME	Pascale FINK Au Profit de Sébastien JACOB	
Absent(s) Excusé(s) :		Absent(s) :	Jean Pierre LEROY

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00.

- ➔ Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
- ➔ Madame Charlène SAUVÉ est candidate

**Monsieur le Maire** propose au vote la candidature de Madame Charlène SAUVÉ.

Inscrit(s)	25	Vote(s) Pour	22	Abstention(s)	
Votant(s)	22	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	

**Monsieur le Maire** expose :

Le procès-verbal du 27 mars 2024 a été envoyé aux membres du Conseil municipal par mail. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

**M. Bruno Belhomme** demande que le procès-verbal soit modifié en page 5 car elle ne rentre pas dans sa logique économique.

**La phrase** « Monsieur Bruno Belhomme ne pense pas forcément à la diminution du personnel comme un plan social dans le privé mais d'autres pistes pourraient être étudiées comme remplacer les 5 emplois d'été par une entreprise privée, ne pas remplacer les personnes qui partent en retraite, etc... » **est remplacée par** « Monsieur Bruno Belhomme ne pense pas forcément à la diminution du personnel comme un plan social dans le privé mais d'autres pistes pourraient être étudiées comme **ne pas** remplacer les 5 emplois d'été, ne pas remplacer les personnes qui partent en retraite, etc... »

**Monsieur le Maire** soumet l'approbation du procès-verbal avec les modifications apportées.

→ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	25	Vote(s) Pour	20	Abstention(s)	2 Stéphanie PATRIX PICARD Pascale FINK
Votant(s)	22	Vote(s) Contre	0	Exprimé(s)	22

Le Conseil municipal :

→ **Approuve**, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024.

Modification de l'ordre du jour

**Monsieur le Maire** demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de la numérotation de la parcelle ZH 877. Le courrier de demande de numérotation a été reçu ce jour.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Prorogation de la dérogation des rythmes scolaires

**Arrivée de Madame Françoise Lemaître.**

**Monsieur le Maire** explique que tous les 3 ans le Conseil municipal doit délibérer sur le rythme scolaire. Le courrier adressé par le cabinet de la directrice académique a été transmis aux conseillers. Actuellement le rythme scolaire est sur 4 jours. Les écoles se sont prononcées sur le maintien de ce rythme.

Monsieur le Maire propose d'aller dans le même sens et de valider ce rythme.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

23	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 4 avril 2024 pour examiner les différentes propositions et les analyses effectuées et présentées par M. Belhomme.

La commission propose deux sociétés :

- Pour le désamiantage : la société SODACEN pour un montant de 65 915€ HT.
- Pour la démolition et le terrassement : la société TP CREVEL pour un montant de 77 250€ HT.

Total des travaux 143 165€ HT.

**Madame Françoise Lemaître** demande si la commune va percevoir des subventions pour ces travaux.

**Monsieur le Maire** répond que la commune a déjà reçu une subvention par le fonds friche et que d'autres vont être sollicitées. Au total, au moins 160 000€ sont attendus (fonds vert, etc...)

Monsieur le Maire propose d'approuver le choix de la commission et de retenir ces deux sociétés.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

23	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

**Arrivée de Monsieur Gérard Sourisseau.**

Adressage de la parcelle AH 246

**Monsieur le Maire** explique que la parcelle AH 246, située à côté de la mosquée n'a pas d'adresse postale et n'a pas de numérotation.

**Monsieur le Maire** propose de numéroté la parcelle AH 246 - 2 allée des Peupliers.

**Monsieur Sébastien Côme** demande si le panneau Allée des Peupliers existe.

**Monsieur le Maire** répond négativement mais signale que ce panneau sera acheté. Dans les mois à venir, d'autres numérotations interviendront car une autre société est présente ainsi qu'un terrain constructible dans cette même allée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

24	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Adressage de la parcelle ZH 877

**Monsieur le Maire** explique que la parcelle ZH 877 (société ATEKA, récupération de métaux, dans la zone industrielle) s'est attribuée un numéro qui appartient déjà à une autre société. Cela pose des problèmes de réception de courrier.

**Monsieur le Maire** propose de numéroté la parcelle ZH 877 – 4 rue du Stade

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

24	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

**Monsieur le Maire** laisse la parole à Monsieur Bruno Belhomme.

**Monsieur Bruno Belhomme** explique que l'analyse est effectuée à partir de l'étude quantitative relative à la collecte des données du questionnaire. L'objectif est de déduire des conclusions mesurables statistiquement. Cette technique d'analyse utilise le questionnaire auprès d'un panel pour récolter des données analysées. Le panel de la population questionnée sont les membres du Conseil municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, soit 26 personnes. Les répondants sont au nombre de 16, soit 61%. Cette représentativité permet un résultat moyennement pertinent mais honorable. Chaque répondant a le même poids.

Il n'y a pas eu de note à priorité majeure notée 1.

La priorité forte, notée 1.1 à 2, apparaît en vert dans le document

La priorité modérée, notée 2.1 à 3, apparaît en bleu dans le document

La priorité faible, notée 3.1 à 4, apparaît en rouge dans le document.

Rappel des 5 thèmes :

- axe urbain : n'a eu que des priorités modérées
- axe de vie : a eu des priorités modérées
- axe de développement économique, dynamisation des activités commerciales, artisanales et industrielles : a des priorités fortes
- axe du Patrimoine, préservation et mise en valeur d'espaces environnementaux, patrimoine historique et patrimoine bâti : priorités modérées
- axe mobilité et accessibilité douces : priorités modérées

Il n'y a pas de tendance forte ressortie. Les actions qui ont été notées vertes sont :

- Place Cloarec et autour de la place, parking, bâtiment, etc...
- Parking écologique de la Maison Bleue
- Maison Texti
- Voie douce de la rue de l'Ermitage

Une fiche en particulier a reçu une priorité faible, c'est le pont tambour.

Cette analyse n'est qu'une première approche car le cabinet Atopia en fera une autre avec les budgets. L'intérêt est de switcher l'ensemble. Le côté le plus fort est tout ce qui tourne autour de la place Cloarec, qui matche avec les travaux effectués par la commune de Nonancourt : les voiries, leurs places...

Monsieur le Maire dit que la tendance constatée dans tous les secteurs est que les subventions annoncées se réduisent. Il y aura des choix à faire dans le projet Bourg-centre. Les années à venir ne seront pas simples. Une réunion de Conseil spécifique à ce projet Bourg-centre sera organisée.

---

#### Approbation du Compte Financier Unique

**Monsieur le Maire** explique que 2023 n'a pas été une bonne année. Inflation, hausse des salaires, retard d'arrivée de subventions et de dotations, etc... En 2024, il y aura des recettes exceptionnelles qui auraient dû être perçues en 2023. Après calcul, la capacité d'autofinancement de la commune n'est pas si élevée. Il faudra s'interroger rapidement sur les charges de fonctionnement, sur les taux d'imposition, sur l'avenir de certains équipements qui ne sont pas de taille pour un budget comme celui de la commune (par exemple : coût de revient annuel du centre de loisirs du Haut Venay : 600 000€).

**Monsieur Gérard Sourisseau** a anticipé et a demandé au personnel de l'agglo de faire une étude et un comptage pour la reprise de la compétence enfance-jeunesse. Actuellement, l'agglo verse une dotation de compensation 800 000€ à la commune. Si le coût de revient de la compétence enfance-jeunesse est de 600 000€, cette somme sera déduite de la dotation versée.

Il faut faire un bilan sur les 3 dernières années et une rétrospective sur les 5 années à venir. Est-ce le bon moment pour transmettre ? C'est une solution pour alléger à terme la charge communale mais il faut en avoir conscience. Il ajoute qu'il est important d'avoir à l'esprit la courbe descendante de la natalité.

La progression des dépenses de fonctionnement a progressé brutalement et il est vrai qu'une commune comme St Lubin peut difficilement le supporter. Plusieurs communes ont fait le choix de transférer la compétence enfance-jeunesse à l'agglo.

**Monsieur Bruno Belhomme** pense qu'il s'agit d'un axe majeur de réflexion pour les finances de la commune. Ou bien, ne serait-il pas possible de mieux rentabiliser ce bâtiment par d'autres prestations ?

**Monsieur Le Maire** répond qu'il a pensé à optimiser les locaux en transférant la Ribambelle au centre du Haut Venay mais que ce n'est pas possible car la CAF refuse, à cause des agréments, des aides perçues, des aménagements, etc... Cela contraint la commune à posséder deux bâtiments.

**Madame Aurélie Alves de Magalhaes** ajoute que s'agissant d'un nouvel endroit accueillant des enfants de moins de 3 ans, il faudra se remettre aux nouvelles normes bâtementaires (clôture, mètre carré dans le dortoir, mètre carré par enfant, etc... ) et que le coût sera très important.

**Monsieur Gérard Sourisseau** rappelle que la commune possède également deux gymnases. Les équipements présents sur St Lubin correspondent à une commune de 10 000 habitants. Il y a trop de bâtiments. Il faut redimensionner par rapport à la capacité financière de la commune.

**Monsieur le Maire** répond que les gymnases sont problématiques pour plusieurs raisons : ils sont volumineux et lourds financièrement à chauffer. Certains utilisateurs rallument le chauffage qui a pourtant été coupé. Ils sont utilisés trop souvent pas les associations, parfois pour très peu de personnes. Le gymnase Dembele est mal isolé, les travaux seraient un investissement important pour la commune d'autant plus qu'ils ne seraient pas subventionnables. Il y a trop de bâtiments sur la commune qui vieillissent mal et qu'il n'est plus possible d'entretenir.

**Madame Stéphanie Patrix Picard** pense que la commune ne va pas avoir le choix de prendre des décisions difficiles par manque de ressources.

**Monsieur Bruno Belhomme** dit qu'il ne faut pas rester dans cette dynamique. Si la commune n'a plus la possibilité de donner certaines prestations, il faut renoncer. Pourquoi ne pas arrêter d'utiliser un des gymnases.

**Monsieur Gérard Sourisseau** répond que certaines communes ne chauffent plus les gymnases. Les utilisateurs ne sont pas forcément malveillants mais habitués au chauffage. Ils ne se responsabilisent pas tout seul. Il faut mettre un coup d'arrêt. Il faudrait constituer un groupe de travail, à l'image de celui de Bourg-centre, pour trouver des solutions d'économies et de rationalisation des bâtiments, services, équipements sportifs, etc. C'est le moment d'optimiser y compris dans le scolaire car les naissances diminuent alors que les charges augmentent. Une discussion devra avoir lieu avec chaque équipe scolaire.

**Monsieur le Maire** ajoute que des mauvaises habitudes ont été prises par beaucoup d'associations de penser que les subventions sont un dû et que de la diminuer ou de restreindre l'utilisation des locaux ou des équipements sportifs n'est pas concevable. La communication n'est pas facile et le bien collectif ne semble pas être leur priorité. Ils subissent peut-être aussi la pression de leurs adhérents.

**Monsieur Jean-Luc Vassard** signale que lorsque l'association de football a constitué le groupe de vétérans, elle n'a jamais sollicité de subvention car elle avait conscience qu'elle bénéficiait des installations gracieusement.

**Madame Stéphanie Patrix Picard** pense que certains coûts de fonctionnement devraient être répercutés sur les associations. Le risque est qu'elles répercutent à leur tour ces frais sur les adhérents et qu'à terme cela les pénalise voire entraîne leur dissolution. Cela va faire des mécontents, mais il n'y a pas le choix.

**Monsieur Dominique Chambonière** demande s'il n'est pas possible de faire une communication à ce sujet dans le St Lub'Info ?

**Monsieur le Maire** répond que le sujet des augmentations d'énergie a déjà été évoqué lors de la réunion des associations. Lors de celle-ci, tout le monde avait eu l'air de comprendre l'enjeu des économies à réaliser. Seulement, cela a vite été oublié, certainement par la pression des adhérents.

**Monsieur Bruno Belhomme** dit qu'il faut prendre des mesures drastiques immédiatement. C'est d'ailleurs ce qu'il sollicite depuis un moment lors des votes des budgets en l'occurrence. Le diagnostic est clair et sans appel. Il est tout à fait d'accord pour qu'un groupe de travail soit constitué afin de réaliser une analyse et proposer des solutions. La dynamique doit être forte et tous les vecteurs de communication devront être utilisés auprès des lubinois pour les informer.

**Monsieur le Maire** est d'accord mais ajoute que les mesures devront être respectées par tout le monde, y compris les élus. Dernièrement, un conseiller municipal a appelé l'adjoint de permanence pour se plaindre du manque de chauffage dans une salle.

**Monsieur Gérard Sourisseau** répond que la prise de conscience doit être collective. Il faut que des mesures soient prises pour la bonne gestion du budget de la commune. Il y a des solutions, au cas par cas pour chaque équipement, et si les propositions sont faites par les conseillers, elles seront d'autant plus respectées.

Une dernière piste serait à étudier, c'est imaginer que les 3 budgets de Nonancourt, Saint-Rémy et Saint-Lubin se regroupent afin d'harmoniser et de restructurer les services techniques, les écoles, les équipements... Les communes passeraient toutes de 4 000 à 10 000 habitants. Ce serait un travail très difficile et courageux mais le niveau de services proposé aux familles serait plus intéressant tout en restant des services de proximité.

**Monsieur Bruno Belhomme** confirme que la globalisation fait réaliser des économies d'échelle dans tous les domaines.

**Monsieur le Maire** ajoute que ce projet est réalisable tant que la transparence entre les communes fusionnées existe.

Suspension de séance de 21h07 à 21h09.

**Monsieur le Maire** reprend sur la transparence des chiffres. Il est concevable de rationaliser les équipements mais chaque commune doit être cohérente.

**Monsieur Sébastien Jacob** rejoint l'idée de rationaliser les équipements avec les communes voisines. En revanche, transférer la compétence enfance-jeunesse à l'agglo, c'est ne plus avoir la maîtrise des services que l'on propose aujourd'hui. C'est une bêtise. Faire une étude est une bonne chose, mais il ne faudra pas se précipiter et prendre le temps de bien l'analyser.

**Monsieur Gérard Sourisseau** ne connaît aucune commune de l'agglo souhaitant reprendre la compétence enfance-jeunesse. Elles sont satisfaites autant pour la partie financière que pour la partie organisationnelle. Le service enfance-jeunesse de l'agglo apporte une plus-value aux familles car le travail est fait avec les élus des communes, leur point de vue est systématiquement sollicité. Il n'y a aucune crainte à avoir pour Saint-Lubin si elle devait transférer cette compétence à l'agglo.

**Monsieur le Maire** dit qu'il y a des choses qu'on ne peut pas avoir à l'échelle d'une commune, les chiffres parlent d'eux-mêmes. M. Fouché a clairement expliqué les problématiques à la commission des finances. Depuis 2 ans et surtout depuis la problématique des hausses d'énergie, les charges deviennent incommensurables. L'école du Parc et la salle des fêtes coûtent 10 000€ par mois. Le dojo, à lui seul coûte 6 000€. L'autofinancement de la commune en pâtit.

**Madame Stéphanie Patrix Picard** demande si l'agglo sera capable de réaliser des économies que la commune n'est pas capable de faire si elle transfère la compétence enfance-jeunesse ? Si l'agglo a les mêmes charges, le problème n'est que déplacé.

**Monsieur le Maire** répond qu'un technicien est actuellement en train de mettre en place des appareillages sur les armoires électriques de chauffage et des programmeurs peuvent être installés. Malgré tout, ça reste très tendu et les recettes ne sont plus en phase. L'agglo a des capacités financières plus importantes que la commune.

**Monsieur Gérard Sourisseau** répond que pour autant, cela ne justifie pas la dépense inutile. Cela déchargerait la commune mais l'agglo doit rester le plus exemplaire possible. Un service de gestion de bâtiments et un personnel dédié existe à l'agglo qui permet de faire un programme de travaux annuel. L'efficacité des mesures que l'agglo prendrait ne peut être efficace que si localement il y a une bonne application des choses. Les abus ne peuvent être chassés qu'en étant gérés sur place. Pour que cela fonctionne, comme pour tous les transferts de compétence, il faut qu'il y ait un relais local. C'est un travail commun de la commune et de l'agglo.

**Monsieur le Maire** informe que 250 000€ de dépenses supplémentaires ont été effectuées en 2023.

**Monsieur Bruno Belhomme** pense que pour réaliser des économies, on tend plus vers une diminution de prestations ou de gestion de bâtiments. Une société privée dirait qu'il faut trouver 250 000€ de dépenses à supprimer pour compenser. Pourquoi pas supprimer un terrain de football ? Pour y construire un équipement générant des recettes ? C'est ce genre d'études qu'il faut réaliser.

**Madame Stéphanie Patrix Picard** ajoute qu'il est évident de diminuer les charges ou d'augmenter les ressources. Et cela est très compliqué actuellement d'augmenter les ressources.

**Monsieur le Maire** répond qu'il n'y a pas beaucoup de solutions pour diminuer les charges d'une commune. Il faut réduire les frais de fonctionnement, les postes principaux sont les bâtiments (énergies, interventions techniques obligatoires, etc...).

**Madame Françoise Lemaître** demande s'il n'est pas possible de regrouper les associations dans une salle unique afin de ne pas avoir des multiplications de frais inutiles ?

**Madame Stéphanie Patrix Picard** dit qu'il est urgent d'expliquer aux associations ce qui est le plus important pour une commune et qu'il vaut mieux partager une salle que ne plus en avoir du tout.

Elle s'interroge aussi sur la fermeture des services et des salles et sur le transfert à l'agglo. Dans ce cas, que fait-on du personnel ?

**Monsieur Gérard Sourisseau** répond que ce sont les contractuels qui ne verront pas leur contrat renouvelé mais que ce n'est pas le but. L'objectif est de redimensionner les équipements et les services au niveau des ressources de la commune. Le dojo et le gymnase, c'est trop pour une seule commune. 2 stades de foot aussi. Tout est possible à condition qu'il y ait une bonne entente intercommunale.

**Madame Aurélie Alves de Magalhaes** ajoute que des économies peuvent aussi être réalisées sur les subventions versées aux associations. Il sera également temps, lors de la création du planning des prêts des salles, de mutualiser les salles entre associations

**Monsieur le Maire** répond que les subventions seront différentes en 2024. Il tient à ce que les propos et les visions tenus ce soir au sujet des associations soient assumés par les élus quelles que soient les circonstances.

**Monsieur Gérard Sourisseau** ajoute qu'aucun projet ne pourra aboutir sans argent. Le percepteur a été clair, il n'existe pas beaucoup de leviers. Il faut que ce soit le moins douloureux possible et que la charge soit bien partagée. Une fois que toutes les pistes d'économies auront été étudiées par le groupe de travail, tout sera plus clair et cela pourra être communiqué correctement auprès des associations et des lubinois.

**Monsieur le Maire** dit que concrètement le bilan de l'année 2023 a bien été résumé et que des actions vont être effectuées pour essayer d'améliorer cela en renforçant la gestion et la notion d'économie. Le processus de commande a été renforcé. Elles sont désormais visées deux fois, les dépassements de crédits sont étudiés pour chaque article. Certaines demandes ont été modérées. Le service comptable est très vigilant et les procédures sont renforcées. Des acquisitions immobilières ont été faites, d'autres vont être vendues.

**Madame Jocelyne Joucque** donne lecture du Compte Financier Unique au chapitre conformément au souhait des conseillers.

Dépenses de Fonctionnement - 5 927 260.49€ de voté et 4 169 926.74€ de réalisé

Recettes de Fonctionnement - 5 927 260.49€ de voté et 5 947 950.59€ de réalisé.

**Madame Françoise Lemaître** fait remarquer que dans les articles intitulés « autres » il n'y a pas d'explication concernant les sommes payées ou perçues. Certaines sont importantes et non définies.

**Monsieur Gérard Sourisseau** répond que ce sont les comptes un peu « fourre-tout ».

**Madame Stéphanie Patrix Picard** trouverait intéressant d'avoir également les grands livres de comptes pour connaître le détail.

**Monsieur le Maire** apporte des précisions sur certains comptes. Il ajoute que les grands livres de comptes et les services de comptabilité sont à la disposition des conseillers pour répondre aux questions.

Dépenses d'Investissement - 2 084 111.38 € de voté et 1 464 266.49€ de réalisé.

Recettes d'Investissement - 2 084 111.38€ de voté et 585 868.23€ de réalisé.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Joucque procède au vote du Compte Financier Unique 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	3	Abstention(s) Françoise Lemaître Anne Marie Bertrand Sébastien Jacob	2	NPPV M le MAIRE M Gandon
----	-----------	---	-------------	---	---	---	--------------------------------

**Monsieur le Maire** propose de reporter l'excédent d'exploitation en recettes de fonctionnement au compte 002 : 1 778 023.85€ et en recettes d'investissement au compte 1068 : 1 034 361.63€.

24	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

## Reconduction de la fongibilité à 7.5%

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il existe la possibilité d'autoriser le Maire à déplacer de l'argent d'un chapitre à un autre en cas de dépassement, à hauteur de 7.5%, hors les dépenses de personnel. C'est une facilité de gestion qui peut être reconduite, limitée ou supprimée.

**Monsieur le Maire** propose de reconduire la fongibilité des crédits.

24	Voix POUR	0	Voix CONTRE		Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	--	---------------	---	------

## Budget Primitif 2024

**Monsieur le Maire** donne lecture du Budget Primitif 2024.

**Dépenses de Fonctionnement** : 5 418 942.42€ - **Recettes de Fonctionnement** : 5 418 942.42€

**Dépenses d'Investissement** : 2 606 384.93€ - **Recettes d'Investissement** : 2 606 384.93€

**Monsieur le Maire** précise qu'il y aura des choix à faire dans la réalisation des travaux et que des planifications de travaux pourront être décalées puisque certaines recettes initialement prévues en 2023, notamment au niveau des subventions et des dotations, ont été perçues début 2024. C'est cette fluctuation qui est difficile à gérer et qui peut poser problème.

**Madame Charlène Sauvé** demande si la construction de la cantine est judicieuse dans l'hypothèse où la compétence enfance jeunesse serait transférée à l'agglo ? Ce serait un service qui ne serait plus à rendre à la population dans le sens où la commune ne gèrerait plus cette compétence.

**Monsieur Gérard Sourisseau** répond que la restauration peut rester une compétence communale. Le projet n'est pas uniquement une restauration scolaire mais un service de restauration global. Les PEP pourront toujours, dans le cadre de leur prestation avec l'agglo, acheter les repas des enfants à la commune. Cependant, ce sujet comme les autres pourront être examinés à l'échelle intercommunale.

**Madame Stéphanie Patrix Picard** demande si le fait de valider les investissements prévus au budget primitif 2024 engage la commune à réaliser les travaux ?

**Monsieur le Maire** répond par la négative. En votant le budget primitif, un cadre est fixé et des études sont réalisées pour justifier ou non la réalisation des travaux. Cela permet de préparer les dossiers de demande de subvention le plus favorable possible à la commune. Les projets d'investissement votés cette année ne seront pas réalisés cette année voire pas du tout. Cela laisse uniquement la possibilité de le faire. Le projet Bourg-centre, par exemple, ne se fera pas sur un seul exercice.

**Monsieur Gérard Sourisseau** trouve dommage que le percepteur ne puisse plus venir lors des votes des budgets pour expliquer plus en détail la gestion des finances communales. L'exposé qu'il a réalisé lors de la commission finances était clair et intéressant. Il a émis des commentaires favorables sur la gestion de St Lubin et s'est montré rassurant. L'année prochaine, il serait bien que tous les conseillers puissent être invités à cette commission.

**Monsieur le Maire** répond qu'il a une vision plus nuancée des finances de la commune et que les chiffres actuels demandent une certaine prudence. Une commune ne peut pas dépenser plus qu'elle n'en gagne et il faut garder une certaine vigilance et y être sensibilisé.



**Madame Stéphanie Patrix Picard** remarque que les recettes réalisées sont toujours supérieures aux dépenses. Chaque année, l'excédent réalisé se reporte sur le budget suivant. Dans le privé, ceci est signe de bonne santé. Ce qui l'inquiète ce sont les charges de personnel qui augmentent sans arrêt. Comment la commune va-t-elle pouvoir continuer de supporter les augmentations prévues ?

**Monsieur le Maire** répond qu'il ne faut pas se focaliser sur le personnel. La diminution du personnel est impossible. L'administration d'aujourd'hui est différente et beaucoup plus compliquée. Le travail que faisait un seul agent il y a encore quelques années en nécessite désormais deux. La seule solution est de faire des économies sur les autres postes.

**Madame Charlène Sauvé** remarque qu'un réel effort sur les dépenses de fonctionnement est visible dans le budget présenté puisque les dépenses prévues en 2024 sont de 5 400 000€ alors qu'elles étaient de 5 900 000€ en 2023.

**Monsieur le Maire** répond que malgré tout, les recettes actuelles finiront par ne pas suffir à l'avenir. La perception qu'il a actuellement sur les finances de la commune est que la gestion de certains équipements a amené à baisser l'autofinancement de la commune et que c'est la base du problème. D'autant que des diminutions des dotations de l'Etat interviendront fatalement. Ce qui se passe aujourd'hui avec les diminutions des dotations aux départements risque de se produire avec les communes.

**Monsieur Gérard Sourisseau** ajoute que les départements n'ont plus de fiscalité. Ils ne reçoivent que des dotations de l'Etat. Ils n'ont plus de levier pour augmenter leurs recettes, contrairement aux communes qui ont encore la possibilité d'augmenter leur fiscalité par le biais des taxes.

**Monsieur le Maire** souhaite rester optimiste, la situation n'est pas désespérée. Des possibilités d'économies existent. Il faut réfléchir à l'idée d'un groupe sur différents secteurs : travaux, scolaire, personnel... Des dispositions ont déjà été prises et annoncées. Par exemple il n'y aura pas d'entreprise extérieure qui viendra faire l'entretien du centre du Haut Venay. Mais il faut garder à l'esprit que tous les projets prévus ne seront pas fait cette année.

Par ailleurs, de nouvelles contributions s'ajoutent à celles déjà existantes. Le contribuable est très sollicité. Le service social de la commune a un public très différent de celui des dernières années. Tout augmente, mais les salaires et les retraites stagnent.

**Monsieur le Maire** souhaite être le plus transparent possible sur la gestion des finances de la commune. Il propose d'adresser aux conseillers une situation financière avant chaque conseil. L'objectif est que chacun puisse répondre aux administrés en toute connaissance de cause à leurs demandes.

**Monsieur le Maire** propose de voter le Budget Primitif 2024.

22	Voix POUR	0	Voix CONTRE	2	Abstention(s) Bruno Belhomme Kamel Mikkiche	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---	---	------

#### Vote des taux d'imposition

**Monsieur le Maire** reprend les termes de Monsieur Foucher quant aux leviers existants pour élever les recettes de la commune : emprunt et augmentation des taux d'imposition.

Il ne trouve pas forcément sain d'emprunter avec la capacité d'autofinancement actuelle. Il souhaite qu'un tour de table ait lieu sur le sujet de l'augmentation des taxes.

**Madame Jocelyne Jouce** comprend que ce soit nécessaire pour les finances de la commune mais dit que c'est très compliqué pour les lubinois actuellement, surtout pour une certaine tranche de population.

**Madame Hélène Chaboche** dit que ce serait mieux si cela pouvait être évité mais qu'il ne va pas y avoir le choix.

**Madame Françoise Lemaître** répond que depuis plusieurs années, M. Sourisseau se bat pour que le taux n'augmente pas. Il y a peut-être moyen de faire des économies ailleurs car la vie est dure pour tout le monde.

**Monsieur Sébastien Jacob** rejoint l'avis de ses collègues. Si le besoin est réel, il faut augmenter le taux le plus faiblement possible après avoir essayé de trouver d'autres solutions en amont. Il donne lecture de l'avis de Madame Pascale Fink : de nombreux français et lubinois doivent faire face sans recours possible à une augmentation de leurs dépenses. Elle considère que l'Etat et les collectivités doivent aussi faire des efforts et montrer l'exemple sans aller à la facilité.

**Madame Aurélie Alves de Magalhaes** dit que l'augmentation des taux est à utiliser en dernier recours.

**Monsieur Dominique Chambonnière** est contre l'augmentation. Il répond que l'idéal est que la commune puisse faire des économies. Cependant, c'est bien de ne pas augmenter les impôts mais le risque est de devoir les augmenter de façon très conséquente quand il n'y aura plus le choix. Et cela fera plus mal que si l'augmentation s'était faite progressivement.

**Monsieur Frédéric Godefroy** préfère éviter l'augmentation car il y a déjà beaucoup de choses qui augmentent, notamment la taxe foncière alors que le taux communal n'a pas changé.

**Madame Marie-Thérèse Labouesse** est tout à fait d'accord avec Monsieur Frédéric Godefroy. Les taxes foncières ne devraient pas augmenter. Cependant, comment dégager un peu d'argent pour financer des travaux qui vont forcément devenir nécessaires ? Rapidement, la commune va avoir l'urgence de faire des travaux d'isolation pour les bâtiments et les coûts de l'énergie augmenteront toujours.

**Monsieur Bruno Belhomme** est pour l'augmentation du taux d'imposition à partir du moment où tout le monde contribue. La mairie doit être exemplaire et doit présenter en parallèle un plan drastique avec des objectifs concrets et suivis régulièrement de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

**Madame Charlène Sauvé** est contre l'augmentation des taxes. Les propriétaires dans les hameaux payent déjà très cher la taxe foncière pour des services qu'ils n'ont pas comparés aux propriétaires du bourg. Certains projets communaux ne sont ni urgents ni nécessaires. Cet argent que va dépenser la commune dans ce genre de projets pourrait servir à ne pas augmenter les impôts et la commune devrait faire cet effort.

**Madame Stéphanie Patrix Picard** est favorable à une augmentation mais de manière modérée. Une augmentation symbolique justifiée d'une part par le fait que les taxes n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années et d'autre part car la commune ne peut pas se permettre à ce jour de s'en passer vu l'augmentation du coût de la vie. Par ailleurs, ce sera l'occasion de faire comprendre que les augmentations continueront si personne ne fait l'effort de comprendre et d'appliquer les actions mises en place.

**Monsieur Hervé Villatte** est contre une hausse des impôts, ou bien dans une très faible mesure. Si possible, que la commune prenne un maximum sur elle et qu'elle réalise des efforts dans ses dépenses de fonctionnement.

**Monsieur Sébastien Côme** dit que malgré des débats réguliers à ce sujet, cela fait près de 25 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts. Ce n'était peut-être pas la solution. Plusieurs leviers sont à utiliser. Envisager une petite augmentation qui permettra d'investir dans des moyens permettant des économies, de chauffage par exemple. Par expérience, lorsqu'une augmentation nécessaire n'est pas appliquée, elle est doublée l'année d'après par manque de capacité d'investissement.

**Monsieur Jean-Luc Vassard** constate que de toutes façons, même sans augmentation du pourcentage, la somme due aux impôts augmente. Beaucoup d'administrés ne s'aperçoivent pas que la commune n'augmente pas les taxes. Ils ne regardent pas le détail mais simplement le montant à payer.

**Monsieur Gérard Sourisseau** ajoute que conformément à la loi de finances, les impôts vont encore augmenter de 3.9%

**Monsieur Jean-Luc Vassard** propose que la commune fasse des efforts sur les subventions versées aux associations. Certaines n'en mériteraient pas.

**Monsieur Bruno Farina** pense que la stabilité des taxes se justifiait par le fait que la commune vivait bien. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il va falloir prendre des décisions, isoler les bâtiments vétustes ou les détruire. L'augmentation semble inévitable.

**Monsieur Gérard Sourisseau** précise que cela fait 28 ans que la commune n'a pas augmenté ses impôts. Ils ont même été baissés en 2004. Une partie de la fiscalité étant prise par la COVAL, l'équivalent avait été baissé par la commune. Beaucoup de choses ont été dites ce soir et lors de la commission des finances. Monsieur le Maire, à raison, a été très clair sur ses inquiétudes d'avenir en pointant certains équipements qui pesaient trop lourd sur le budget de la commune. Cependant, il y a une marge d'économie à trouver et c'est ce qu'il faut viser. Ce n'est pas le moment d'augmenter les taxes car cela signifie prélever encore un peu plus de pouvoir d'achat aux habitants et le revenu fiscal des foyers de la commune n'est pas élevé. Une petite augmentation ne serait pas visible par les habitants puisque que la base des taxes augmente avec l'inflation mais ce n'est pas cette recette supplémentaire qui fera le résultat final. Il y aura d'avantage d'économies à trouver sur un certain nombre de postes que l'utilisation du levier fiscal.

**Monsieur le Maire** a une vue détaillée des dépenses générées par le fonctionnement. De grosses économies sont à faire avant d'envisager une augmentation. Il est très perturbé par les personnes qui profitent des services mais qui ne payent pas, comme la cantine. Il faut lutter contre cela, même si ce n'est pas simple. Autre sujet qui touche tout le monde : le foncier et plus particulièrement les déclarations des constructions. Avant de demander aux administrés de payer plus, il faudrait déjà que ceux qui doivent payer, payent leur dû. Le service des impôts a 70 dossiers de retard dont beaucoup de permis de construire qui n'avaient pas eu de déclaration d'achèvement de travaux. Il faudrait aussi expliquer aux associations que dorénavant les subventions vont baisser dans de faibles proportions.

**Monsieur le Maire** prend acte de l'intention majoritaire de ses conseillers de ne pas augmenter les taxes. L'information de la stabilité des taux sera indiquée dans le prochain St Lub'Info et il sera précisé que tous les lubinois seront mis à contribution. Il n'y aura pas plus d'impôts mais les services utilisés devront être payés.

Concernant la problématique des hameaux soulevée par Madame Sauvé, une réforme se prépare sur les modes de calcul des taxes foncières. Tous les éléments de confort autour des propriétés seront pris en compte, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette réforme est justifiée car les habitants du centre-ville ont un certain nombre de commodités et les valeurs immobilières des maisons sont hautes.

## QUESTIONS DIVERSES

### Demande de subvention de l'école Clos

**Monsieur le Maire** informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de 496€ de l'association des parents d'élèves de l'école du Clos pour un déplacement scolaire.

**Monsieur Stéphanie Patrix Picard**, trésorière de cette association, souhaite lire le courrier, car elle n'est pas au courant de cette demande.

**Monsieur Sébastien Jacob** ajoute qu'il a demandé à l'association les actions mises en place pour diminuer la part financière des parents. L'association lui a répondu qu'elle participerait. Il a alors été décidé de solliciter une subvention exceptionnelle par l'école du Clos afin de baisser encore plus la part financière des parents.

Il ajoute que le bus communal sera utilisé pour cette sortie et que de nombreuses aides sont apportées aux écoles pour leurs sorties. Lorsqu'elles sont loin, des entreprises de transports privées sont sollicitées. Mis bout à bout, les aides apportées aux écoles dans le cadre des sorties sont très coûteuses. Et abordant le sujet du car, il précise que le fonctionnement du car, le carburant et le salaire du chauffeur représentent un coût considérable pour la commune.

**Monsieur le Maire** précise que les frais de scolarité s'élèvent à 70 000€ par an. C'est un choix politique, il préfère dépenser 70 000€ pour 4 écoles pour un an que 80 000€ pour un mois de centre aéré.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'attribution de cette subvention :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

23	Voix POUR	0	Voix CONTRE	1	Abstention(s) Stéphanie Patrix Picard	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	--	---	------

## INFORMATIONS DIVERSES

### Festival Champs Libre

**Madame Hélène Chaboche** informe le conseil que l'organisation avance. La réunion des bénévoles aura lieu le 15 avril à 19h à l'Atelier à Spectacles de Vernouillet pour organiser les préparatifs. Le car de la commune peut être mis à disposition, départ à 18h30 de la mairie. Tour de table pour savoir qui peut venir à cette réunion et qui participera à l'évènement en le 9 mai à St Lubin.

Le 8 mai à 18h30, spectacle apérotomanie à la chapelle de l'Ermitage avec les élus de St Lubin et Nonancourt. Inscription obligatoire.

Affiches et flyers à disposition des conseillers détaillant le programme.

La soirée des associations se déroulera le samedi 13 avril à la salle des fêtes. Une vingtaine d'associations sera présente sur les 50, soit 107 personnes.

**Madame Jocelyne Joucque** rappelle que les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024 et fait appel aux conseillers pour tenir les permanences. Monsieur Lantz va envoyer le tableau par mail.

**Madame Charlène Sauvé** rappelle que lors de la dernière réunion de conseil, Madame Anne-Marie Bertrand avait demandé que les comptes-rendus des commissions soient adressés à tous les conseillers municipaux afin de prendre des décisions éclairées s'appuyant sur l'avis des membres et ainsi ne pas débattre inutilement. Des commissions ont eu lieu, travaux et finances, et les comptes-rendus n'ont pas été transmis. Cela peut-il être fait ?

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h40.

Madame Charlène SAUVE

Secrétaire de séance

Monsieur Pascal ARTECHEA

Maire